



## 3 contrat en cdd puis remplacé par contrat avenir

Par **m4j26310**, le **24/06/2013** à **17:53**

j'en suis a mon 3eme cdd a l'école de ma commune  
le maire m'a convoqué cette semaine en m'expliquant qu'il ne peut me faire un cdi  
je coute trop chère  
donc la commune va embaucher une autre personne en contrat avenir pour me remplacer

est ce legale?  
que puis je faire?  
si vous pouviez me répondre rapidement car ma situation est délicate  
merci

Par **P.M.**, le **24/06/2013** à **20:59**

Bonjour,  
A priori, je crains que vous n'ayez pas de recours mais s'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Par **pepelle**, le **28/06/2013** à **18:34**

Bonjour  
Est-ce légal ? Oui si la totalité de vos cdd n'a pas dépassé 6 ans  
Aucun recours possible puisque votre école est dans son droit.